

<https://snes-aude.fr/spip.php?article305>



DGH des collèges rentrée 2024

- Actualité - Mobilisations -



Date de mise en ligne : dimanche 25 février 2024

Copyright © SNES-FSU 11 - Tous droits réservés

Préparation de la rentrée dans les collèges.

Ce point a été abordé vers 19h10, plus de 4h30 après le début de la séance, en raison de la longueur (légitime) [des discussions autour de la carte scolaire des écoles](#) mais aussi en raison du choix de présenter en début de séance les réponses aux questions diverses. Plusieurs membres du CSA-SD n'ont pas pu rester jusqu'à cette heure tardive et l'examen des DGH collèges ne s'est pas déroulé dans les conditions que leur importance mérite.

Nous avons demandé au DASEN de revenir à ce qui se faisait il y a quelques années et de consacrer deux séances différentes à la carte scolaire des écoles et aux dotations des collèges.

[Dans notre déclaration préalable en début de séance](#), nous avons pointé tous les problèmes posés par l'instauration des **groupes de niveau en 6e et 5e en français et en mathématiques**, tant sur le fond qu'en ce qui concerne les problèmes liés à cette organisation pédagogique.

Le DASEN a fait une présentation de la dotation des collèges pour la prochaine rentrée en évoquant une baisse démographique de 132 élèves, mais une hausse de 2,5 ETP (équivalent temps plein) qui viennent s'ajouter aux 4,5 ETP qui avaient été rajoutés en juin, malgré la perte de 4 divisions par rapport aux prévisions de janvier 2023 (9 divisions par rapport à juin) Il précise que la proportion d'HSA baisse légèrement (6,8 % contre 7 l'an dernier).

Concernant les **dotations pour les groupes de niveaux**, c'est le pourcentage des élèves **en difficulté** (score de moins de 220 aux évaluations de 6e) , **moyens** (entre 220 et 300) ou **performants** (score supérieur à 300) qui détermine le nombre de groupes limités à 15, autour de 25-26 et limités à 30. En fonction des effectifs des élèves de 6e et 5e du collège concerné, un certain nombre de groupes est financé dans la dotation. **Les chefs d'établissement ont reçu une répartition indicative** des trois types de groupes pour chaque niveau mais le DASEN précise que chaque établissement est libre d'organiser le nombre de groupes souhaité avec les moyens dont il dispose. Au niveau départemental, cela correspond à un financement de 25 groupes en 6e et 32 groupes en 5e soit 481 heures (26 ETP).

Nous sommes revenus sur le fait que certains établissements n'avaient **aucun groupe financé** (Bram, Couiza, Chalabre, qui perdent donc des heures par rapport à l'an dernier et voient donc leurs conditions d'enseignement dégradées par rapport à l'an dernier) **ou un seul** (comme les deux collèges relevant de l'éducation prioritaire. Pour le DASEN, cela s'explique soit par la faiblesse des effectifs des niveaux concernés, soit, pour le collège de Bram, par de bons résultats aux évaluations de 6e. Nous avons donc pointé le fait que ces établissements se voient contraints de mettre en place une organisation particulièrement lourde, sans avoir les moyens de faire baisser l'effectif des groupes.

Concernant l'organisation concrète, le DASEN a contesté la réalité de ce qui nous est pourtant rapporté dans la plupart des établissements qui n'ont qu'un seul groupe financé : il devient alors impossible de faire baisser la taille du groupe des élèves en difficulté à 15 élèves, sauf à **financer des groupes supplémentaires en puisant dans la marge**. C'est ainsi que plusieurs établissements ont dû supprimer des groupes à effectifs réduits en sciences, un autre regroupe plusieurs niveaux en allemand, un autre encore a supprimé l'option latin. **Mais pour le DASEN, il s'agit de choix des établissements, il n'y a pas de contraintes liées à la mise en place des groupes**. Ce refus d'entendre la réalité du terrain est effarant.

Interrogé par une autre organisation syndicale, le DASEN répond qu'il n'est pas possible de financer des enseignements optionnels par le Pacte.

Nous avons également observé que

[http://snes-aude.fr/IMG/pdf/fsu11 - declaration_csa-sd_09_fevrier_23_v3 -1- -1-.pdf](http://snes-aude.fr/IMG/pdf/fsu11_-_declaration_csa-sd_09_fevrier_23_v3_-1_-1-.pdf) et que les quelques groupes de 15 élèves ne devaient pas cacher le nombre de classes dont l'effectif serait supérieur à 28, en particulier en 3e pour la mise en place du DNB couperet (10 collèges sur 28 concernés).

Enfin, nous faisons remarquer que les effectifs prévus au collège de Capendu en classe de 5e sont supérieurs aux effectifs actuels de la classe de 6e et pourraient permettre l'ouverture d'une division supplémentaire. Christophe Bonnaud, chef de division de la DOSPE répond que le « taux apparent de passage », établi sur la moyenne des années précédentes est inférieur à 1. Il ajoute qu'une réévaluation pourra être faite en fin d'année et précise que ces réévaluations sont toujours faites pour des ouvertures mais pas pour des fermetures.

Pour la FSU, il faut continuer de **s'opposer à la mise en place des groupes de niveau en 6e et 5e**, il est encore temps de renoncer à ce qui s'annonce comme une catastrophe au niveau de l'organisation comme au niveau pédagogique.

Questions diverses

AED

Il y a dans l'Aude 276 AED en CDD (222,15 ETP), et 40 en CDI (37 ETP).

Le SNES-FSU est particulièrement attentif à la manière dont le Rectorat répond aux demandes de **CDIsation** des AED qui en font la demande. N'hésitez pas à nous [contacter](#).

AESH

Il y a dans l'Aude 240 AESH en CDD (148,43 ETP) et en 529 CDI (340,36 ETP). L'enveloppe est totalement consommée. Depuis le début de l'année, il y a eu 31 démissions. 18 embauches ont eu lieu au 1er février et 2 auront lieu au 1er mars.

36 AESH exercent en totalité ou en partie dans des écoles et des établissements privés.

1808 élèves ont une notification aide humaine (aide individualisée : 808 ; aide mutualisée : 1080).

En moyenne, un-e élève en aide mutualisée bénéficie de 6 à 7 heures d'accompagnement.

À noter que Pierre Jacob, IEN ASH, a dit ne pas être en mesure de dire combien d'élèves étaient en attente d'accompagnement.

Action sociale en direction des personnels

L'assistant social de la DSDEN a eu des entretiens (en présentiel ou par téléphone) avec 104 personnels. 24 dossiers ont été présentés à la commission académique des prêts et secours. Le public est majoritairement féminin, souvent des femmes célibataires avec ou sans enfants, et avec un entourage familial limité. Ce sont majoritairement des non-titulaires qui sollicitent l'assistant social mais il y a aussi des titulaires et même des retraités-es.

La FSU, notamment par l'intermédiaire de sa délégation à la Commission Académique d'Action Sociale (CAAS) suit particulièrement le traitement des dossiers. N'hésitez pas à nous [contacter](#).

Les coordonnées de l'assistant social de la DSDEN Nicolas Bibes : Nicolas BIBES. 04 68 11 57 54 / 06 35 99 42 90
ce.dsden11-aspersonnels@ac-montpellier.fr

Cité éducative de Lézignan-Corbières

Mireille Robert, chargée de mission politique de la ville, a fait un bilan de ce dispositif lancé en 2018. Il concerne 10 écoles et établissements publics et privés, mais aucun en éducation prioritaire (alors que normalement, les cités éducatives doivent s'appuyer sur les REP). Le quartier politique de la ville (QPV) du centre-ville de Lézignan-Corbières, qui compte 3000 habitants, soit un quart de la population de la commune, est caractérisé par un taux de pauvreté de 44 % (moins de 9930 euros par an ; la moyenne du Département et de l'Académie sont de 17%). La scolarisation après 16 ans est faible et 23 % des jeunes sortent du système sans diplôme.

L'État finance 125000 euros sur 3 ans. L'ensemble des écoles et des établissements sont concernés alors que tous les élèves ne sont pas issus du quartier QPV.

La discussion fait apparaître que les écoles et établissements privés doivent compter peu d'élèves de ce quartier mais le cadre des cités éducatives impose de les intégrer.

La FSU déplore que les effectifs des classes de ces écoles et établissements ne soient pas nécessairement comparables à ceux des REP alors que les caractéristiques en sont proches.

Par ailleurs, nous avons demandé des explications sur le projet artistique et culturel annoncé il y a deux ans sur l'école élémentaire Mistral pour ne pas que celle-ci soit moins attractive que l'école Curie qui accueille le cursus bilingue occitan. Le DASEN a répondu que ce projet n'a pas été mis en place et évoque des freins au niveau local. Il a assuré qu'ils allaient se pencher à nouveau sur ce sujet et faire quelque chose, tout en affirmant que ce n'est pas le fait d'être en cité éducative qui provoque les projets mais qu'elle les appuie.